

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1 Identificateur de produit

· *Nom du produit:* ENDUIT DDP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

· *Emploi de la substance / de la préparation:* Enduit mural

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SENIDECO FRANCE

ZAC Les pielettes
13740 LE ROVE
Tél : +33.(0)4.95.06.14.14

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

SENIDECO France : +33.(0)4.95.06.14.14
Du lundi au vendredi de 8h à 16h

SAMU : 15 (24h/24, 7j/7)

SECTION 2 : Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou du mélange :

· *Classification selon le règlement 1272/2008/CE :*

Peut produire une réaction allergique (EUH208).

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce mélange ne présente pas de danger, pour l'environnement, connu ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2 Éléments d'étiquetage

· *Conformément au règlement 1272/2008/CE*

Le mélange est utilisé sous forme de pulvérisation.

EUH208 Contient mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one. Peut produire une réaction allergique

2.3 Autres dangers :

· *Résultats des évaluations PBT et vPvB :*

Non concerné

SECTION 3 : Composition/Information sur les composants.

3.2 Caractérisation chimique: Mélange

· **Description:** Préparation composée des éléments ci-après

· **Composants dangereux :**

Composé	CAS	EINECS	n° enregistrement	classification selon directive 1999/45/CEE	classification selon règlement 1272/2008/CE	%
5-chloro-2Hméthyl-2-isothiazol-3-one et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	55965-84-9	-	-		Acute Tox. 4, H302 Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400	0,001 à 0,0015

· **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque/de danger, se référer au chapitre 16.

SECTION 4 : Premiers secours :

4.1 Description des premiers secours :

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

- **Après inhalation :** Transporter la victime à l'air frais, consulter immédiatement un médecin
- **Après contact avec la peau:** en cas de manifestation allergique, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** consulter un médecin en lui montrant l'étiquette

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucune donnée disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie :

5.1 Moyens d'extinction :

Moyens d'extinction appropriés :

Le produit est non inflammable.

Moyens d'extinction inappropriés :

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Dangers particuliers : parfois dégagement de fumées noires, l'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie peuvent se former : monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers :

· **Équipement spécial de sécurité:** aucun, utiliser les équipements habituels.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.
(Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Nettoyer de préférence à l'eau, éviter l'utilisation de solvants

6.4 Référence à d'autres sections :

Voir les sections 8 et 13 pour plus de détails.

SECTION 7 : Manipulation et stockage :**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Se laver les mains après chaque utilisation.

· Préventions des incendies et des explosions:

Interdire l'accès à toutes personnes non autorisées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

· **Stockage :** Stocker dans un endroit sec, limiter l'exposition à l'air et à l'humidité afin d'éviter toute dégradation du produit.

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker en conteneur étanche.

· **Indications concernant le stockage commun :** Tenir éloigné des acides, des quantités importantes de papiers, de paille et des composés azotés.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** non déterminer.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Information non disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelles :**8.1 Paramètres de contrôle :**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

- Belgique (Arrêté du 19/05/2009, 2010) :

CAS TWA : STEL : Ceiling : Définition : Critères :

471-34-1 10 mg/m3 - - - -

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS VME-ppm : VME-mg/m3 : VLE-ppm : VLE-mg/m3 : Notes : TMP N° :

1317-65-3 - 10 - - - -

- Suisse (SUVA 2009) :

CAS VME-mg/m3 : VME-ppm : VLE-mg/m3 : VLE-ppm : Temps : RSB :

1317-65-3 3 a - - - - -

8.2 Contrôles de l'exposition :

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

· **Protection de la peau:** Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Type de gants conseillés :

- Latex naturel

- Caoutchouc Nitrile (Copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR))

- PVC (Polychlorure de vinyle)

- Caoutchouc Butyle (Copolymère isobutylène-isoprène)

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

· **Protection des yeux et du visage:** Eviter le contact avec les yeux.

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

· **Indications générales**

· **Aspect:**

Forme: liquide visqueux

Couleur: Blanc

· **Odeur:** caractéristique

· **Seuil olfactif:** non disponible

· **valeur du pH à 20 °C:** non disponible

· **Changement d'état**

Point de fusion: non disponible

Point d'ébullition: non concerné

· **Point éclair :** non concerné

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** non concerné

· **Température d'auto inflammation:** non concerné

· **Température de décomposition:** non concerné

· **Auto-inflammation:** non concerné

· **Danger d'explosion:** non concerné

· **Limites d'explosion:**

Inférieure: non concerné

Supérieure: non concerné

· **Pression de vapeur à 20 °C:** non concerné

· **Masse volumique à 20 °C:** 1 à 2

· **Densité de vapeur.** non concerné

· **Vitesse d'évaporation :** non concerné

· **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau: miscible avec l'eau sous tout rapport

· **Coefficient de partage (n-octanol/eau):** non concerné

· **Viscosité:**

Dynamique à 20 °C: non concerné

Cinématique: non concerné

COV <1 g/L.

· **9.2 Autres informations :**
Sans objet

SECTION 10 : Stabilité et réactivité :

10.1 Réactivité :

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique :

Le produit est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage (au sec).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter :

Eviter le gel

10.5 Matières incompatibles :

Aucune donnée

10.6 Produits de décomposition dangereux:

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂).

SECTION 11 : Informations toxicologiques :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

· **Toxicité aiguë :**

Toxicité aiguë :

2-METHYL-3-(2H)-ISOTHIAZOLONE (CAS: 2682-20-4)

Par voie orale : DL50 > 2500 mg/kg

Espèce : Rat

Par voie cutanée : DL50 > 2000 mg/kg

Espèce : Rat

Par inhalation : CL50 5.71

SECTION 12 : Informations écologiques :

12.1 Toxicité

2-METHYL-3-(2H)-ISOTHIAZOLONE (CAS: 2682-20-4)

Toxicité pour les poissons : CL50 = 6.4 mg/l

Espèce : *Oncorhynchus mykiss*

Durée d'exposition : 96 h

Toxicité pour les crustacés : CE50 = 32 mg/l

Espèce : *Daphnia magna*

Durée d'exposition : 48 h

Toxicité pour les algues : CEr50 = 8.4 mg/l

Espèce : *Scenedesmus subspicatus*

Durée d'exposition : 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité :

2-METHYL-3-(2H)-ISOTHIAZOLONE (CAS: 2682-20-4)

Biodégradation : Rapidement dégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée

12.4 Mobilité dans le sol :

Sans objet

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sans objet : matière inorganique.

12.6 Autres effets néfastes :

Sans objet

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination :**13.1 Méthodes de traitement des déchets :**

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé

SECTION 14 : Informations relatives au transport :

Le produit n'est pas classé comme mélange dangereux pour le transport (ADR (routier), RID (ferroviaire), IMDG / GGVSea (maritime)).

SECTION 15 : Informations réglementaires :**15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :**

Autorisations : Non obligatoires

Restrictions d'utilisation : Aucune

Autres réglementations (union européenne) : Le produit n'est ni une substance SEVESO, ni une substance nocive pour la couche d'ozone, ni un polluant organique persistant.

Information sur les législations nationales : Législation allemande sur les substances dangereuses pour l'eau VVWS : pollue faiblement l'eau (WGK 1)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique :

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16 : Autres informations :

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Acronymes et abréviations:

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

· **Phrases S :**

S51 : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.